

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Syndicat Intercommunal de Regroupement  
Scolaire de  
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Délibération n°: 003-2023**

**Du : mardi 11 avril 2023**

Nombre de Conseillers :  
en exercices : **08**  
présents : **08**  
votants : **07**

Date de la convocation :  
6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégué titulaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt :  
Madame Isabelle Oger, Monsieur Jean-Baptiste Rouault

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :  
Mesdames Aline Kasse et Laetitia Galandon,  
Monsieur Angel Garcia,

Déléguées suppléantes de la Commune de Béthemont-la-Forêt :  
Madame Sophie Papon,

Délégué suppléant de la Commune de Chauvry :  
Monsieur Raphaël Barouch,

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**  
Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**  
Madame Isabelle Oger,

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022**

**Après avoir entendu**, l'exposé de Madame Isabelle Oger,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le chef de l'exécutif pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

**Considérant**, que Monsieur Didier Dagonet, Président, a quitté la séance, et que Madame Isabelle Oger a pris la Présidence de séance et n'a donc pas pris part ni aux débats ni au vote relatif à la question,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

**Approuve**, le Compte Administratif 2022 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry dont les résultats par section sont les suivants,

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement 2022</b>	302 887,70 €	238 283,43 €
<b>Section d'investissement 2022</b>	12 085,10 €	18 264,32 €
<b>Reports Section de fonctionnement 2021</b>	0,00 €	99 47,69 €
<b>Report section d'investissement 2021</b>	-1 264,32 €	0,00 €
<b>Total de l'exercice</b>	316 237,12 €	356 019,44 €
<b>Reste à réaliser section d'investissement</b>	5 500,00 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé Section de fonctionnement</b>	302 887,70 €	337 755,12 €
<b>Résultat cumulé Section d'investissement</b>	18 849,42 €	18 849,42 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>321 737,12 €</b>	<b>356 019,44 €</b>

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Chauvry, le 11 avril 2023

Didier DAGONET

Le Président,

